

Règlement intérieur du camping



Horaires de silence

- Le calme est une priorité.
- La nuisance sonore est interdite entre 22h00 et 8h00.
- Merci de limiter les nuisances sonores (musique forte, discussions bruyantes, moteurs...) en dehors de ces horaires également.

2.

Respect des lieux et des autres campeurs

- Tout campeur s'engage à respecter les autres vacanciers, les installations, la nature et les règles du camping.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs à tout moment.
- Toute attitude irrespectueuse envers le personnel ou les autres campeurs peut entraîner une interruption immédiate du séjour, sans remboursement.

3.

Résidents longue durée / Mobil-homes

- Il est interdit d'installer une cabane, un abri, une pergola ou toute autre construction ou aménagement sans l'accord écrit de la direction.
- Aucune plantation (arbres, haies, potager...) ne doit être faite sans autorisation préalable.
- Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Tout véhicule supplémentaire devra être garé à l'extérieur ou sur un parking désigné.
- TOUS visiteurs doivent s'annoncer à la réception et payer un supplément afin d'accéder au camping. La piscine et les sanitaires leurs sont interdit pour des raisons d'assurances. En cas de visiteur non déclaré et pris sur place, un supplément majoré sera appliqué

4.

Piscine (non surveillée)

- Ouverte de 11h à 20h.
- Non surveillée : la baignade des enfants se fait sous la surveillance obligatoire d'un adulte responsable.



- Plongeurs, sauts, cris excessifs, jeux violents ou dangereux sont interdits.
- Douche obligatoire avant d'entrer dans l'eau.
- Animaux, nourriture, verres, objets coupants ou flottants sont interdits dans l'espace piscine.
- Toutes personnes, ou enfants, ayant un comportement jugé inadapté peuvent se voir refuser l'accès à la piscine pour le reste du séjour.

5.

Circulation, sécurité et visiteurs

- La vitesse est limitée à 10 km/h dans tout le camping.
- Les véhicules ne doivent pas circuler entre 22h00 et 7h30.
- Trotinettes électriques, vélos, hoverboards, gyropodes, etc. sont interdits à l'intérieur du camping pour des raisons de sécurité.
- Les visiteurs sont autorisés moyennant un supplément à la journée.
L'accès piscine leur est interdit pour des raisons d'assurances.

Ils doivent impérativement se présenter à la réception à leur arrivée et quitter le camping avant 22h00.

En cas de visiteur non déclaré et pris sur place, un supplément majoré sera appliqué.

6.

Propreté et environnement

- Chaque campeur est responsable de la propreté de son emplacement.
- Merci de trier vos déchets et de les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Il est strictement interdit de jeter des lingettes, protections hygiéniques ou objets non biodégradables dans les sanitaires.
- Toute dégradation volontaire entraînera des frais de remise en état.
- Lors de votre départ dans une location mobil home aucune denrée alimentaire ne doit être laissée.

7.

Animaux

- Les animaux sont acceptés tenus en laisse et sous surveillance, pour les séjours emplacements.
- Les animaux sont strictement interdits dans les locations.
- Les propriétaires doivent ramasser systématiquement les déjections de leurs animaux.



- Les animaux bruyants ou agressifs peuvent être refusés.

8.

Départ

- Les emplacements doivent être libérés avant 11h00 le jour du départ.
- Le lieu doit être laissé propre, tout dégât devra être signalé à la direction.

9.

Sanctions

- Le non-respect de ce règlement, des consignes de sécurité, ou de la tranquillité du camping peut entraîner l'expulsion immédiate, sans remboursement, sur décision de la direction.

Merci pour votre compréhension et votre coopération. Nous vous souhaitons un excellent séjour dans notre camping.